



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2020
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	11	13

N° 28A

**Affectation du résultat de
l'exploitation de l'exercice
2019
Budget commune**

L'an deux mil vingt et le 5 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 27 février 2020 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES Odile DURAND, Jacqueline HARDON, Céline PIERROT ; MM Christian BRETON, Pascal DEGASPERI, Alain FROGET, Joris GIRARD, Yannick LOMBARD, Sébastien SIMION, Gilles TOURTET

Absents représentés : Christine DELORME (pouvoir à Françoise PINET) Robert RICHIARDONE (pouvoir à Gilles TOURTET)

Absents : Madame Julie GAY-PARA, M. Jean-Pierre MENUT

Secrétaire de séance : Monsieur Joris GIRARD

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 112 044.01 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 838 744.59 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : - 241 015.75 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 126 481.76 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 22 432.00 €

En recettes pour un montant de : 150 346.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 225 145.76 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2020

Reçu en préfecture le 16/04/2020

Affiché le

ID : 005-210500104-20200305-28A-DE

Considérant l'intégration du budget CCAS par délibération du 8 août 2019 :

Investissement + 67.23 €

Fonctionnement + 40.77 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 225 078.53 €

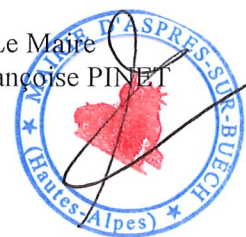
Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 740 188.59 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Le Maire
Françoise PINET



Envoyé en préfecture le 16/04/2020
Reçu en préfecture le 16/04/2020
Affiché le
ID : 005-210500104-20200305-28A-DE